

## 10 Faits divers & Justice

Près d'une semaine après le placement en garde à vue de Roland Désiré Aba'a Minko et quatre complices pour trouble à l'ordre public

### Le procureur de Libreville communique sur les premiers éléments de l'enquête en cours

JNE

Libreville/Gabon

« **L'ENQUÊTE** étant toujours en cours, le ministère public, que je représente, rassure la population que toutes les personnes impliquées dans cette affaire répondront de leurs actes devant la justice. » Près d'une semaine après l'interpellation de Roland Désiré Aba'a Minko et quatre de ses complices pour trouble à l'ordre public, le procureur de la République près le tribunal de première instance de Libreville, Steeve Ndong Essame Ndong, a convié la presse, hier après-midi, à son cabinet,



Photo : L'Union

**Le procureur Ndong Essame Ndong : "Toutes les personnes impliquées répondront de leurs actes devant la justice". Photo de droite : Roland Désiré Aba'a Minko, toujours en garde à vue.**

pour communiquer sur les investigations menées à ce jour.

« A ce jour, sans violer le secret de l'enquête, je peux vous faire un point succinct sur les investigations

menées par les Officiers de police judiciaire (OPJ) de l'état-major des investigations judiciaires, qui procèdent actuellement aux auditions du nommé Roland Désiré Aba'a



Photo : DR

Minko et quatre suspects, sous le régime de la garde à vue, conformément à la loi», a-t-il précisé.

Selon M. Ndong Essame Ndong, des perquisitions effectuées dans les domi-

ciles de sieur Aba'a Minko et de son directeur de campagne, Guy Nang Ango, ont permis de saisir plusieurs éléments matériels en lien direct avec l'assaut des médias publics et privés par des personnes en cours d'identification.

Certains éléments matériels saisis, a révélé le procureur de la République, font l'objet d'analyse par les services techniques du Génie militaire. D'autres éléments matériels saisis sont, a-t-il poursuivi, placés sous scellés comme pièces à conviction.

Il s'agit, notamment, dans ce dernier cas : de plans détaillés d'attaque de plusieurs médias publics et privés, de dix (10) muni-

tions de pistolets automatiques, des factures de location de sept (7) véhicules tout terrain, et d'une liste de chauffeurs. Vendredi 16 juin dernier, le procureur de Libreville annonçait l'ouverture d'une enquête judiciaire suite à l'intrusion de commandos armés dans les médias publics et privés, et les déclarations contenues dans un enregistrement vidéo de sieur Roland Désiré Aba'a Minko - ancien candidat à l'élection présidentielle du 27 août 2016 -, faisant état de la mise au point par lui et ses complices de plusieurs actes subversifs contre l'autorité de l'Etat et incitant la population à la révolte.

### Lutte contre les stupéfiants à Libreville

## 63 ballots de cannabis interceptés au quartier Glass

COE

Libreville/Gabon

**L'OFFICE** central de lutte antidrogue (Oclad) a mis la main sur un sac contenant 63 ballots de cannabis. C'était le week-end dernier, au quartier Glass, dans le quatrième arrondissement de Libreville. L'enquête ouverte à cet effet a permis de neutraliser cinq suspects, à savoir : Nelson Dos Santos, 43 ans, Santoméen exerçant comme pêcheur; Thierry Révignat, 38 ans, commerçant domicilié à Toulon; Richard Révignat, 26 ans, transporteur suburbain résidant à Nzeng-Ayong; Pierre-Marie Ewendje, 43 ans, frigoriste domicilié au Cap Estérias, et Joseph



Photo : COE

**Les 63 ballots de cannabis retrouvés en leur possession.**

Bengue, un sans-emploi domicilié, lui aussi, au Cap Estérias - tous Gabonais -. Les mis en cause ont, durant l'interrogatoire, nié être les propriétaires du produit retrouvé. D'après le rapport d'enquête, tout part de la découverte, par Nelson Dos Santos, d'un

sac contenant 90 ballots de cannabis, enfoui dans l'herbe, lors d'une partie de pêche au Cap Estérias. Il en informe aussitôt Pierre-Marie Ewendje et Joseph Bengue, tout en leur demandant de chercher rapidement des clients, afin d'écouler cette manne



Photo : COE

**La bande attend d'être présentée devant le parquet de Libreville.**

tombée du ciel. Aussitôt dit, aussitôt fait. Le tandem contacte Richard Révignat. Celui-ci arrive promptement à bord d'un véhicule, puis embarque le sac de chanvre indien, tout en conseillant à ses associés de se rendre rapidement à Libreville pour entreprendre des dé-

marches en vue de l'écoulement de la marchandise. De retour à Libreville, Richard Révignat contacte, au téléphone, Thierry Révignat pour l'informer de la trouvaille. Piqué par l'aubaine, ce dernier décide, à son tour, de chercher des clients. L'opération est couronnée

de succès, puisque 27 ballots de cannabis sont écoulés auprès des détaillants. C'est malheureusement à partir de ce moment que les choses se compliquent pour les suspects. En effet, les agents de l'Oclad sont informés de leur transaction. Aussi, se mettent-ils rapidement aux trousses des malfaiteurs.

Le dimanche 18 juin, les flics débarquent donc au quartier Glass, puis mettent hors d'état de nuire toute la bande. Ensuite, ils saisissent le reste de la marchandise, soit 63 ballots de chanvre indien.

Les membres de cette association de malfaiteurs seront présentés, dans les tout prochains jours, devant le parquet de Libreville.

### A cause d'une histoire de matériaux de construction à Lambaréné

## Une quinquagénaire agresse son cadet avec une machette

SCOM

Lambaréné/Gabon

**DE** fortes dissensions existaient déjà entre Brigitte Matsanga, Gabonaise de 50 ans, et son cadet Medra Bouassa, 37 ans. Le paroxysme de cette mésentente familiale vient d'être atteint, par un acte d'une extrême violence de la quinquagénaire à l'encontre de son jeune frère. En effet, cette dernière l'a gravement blessé au bras droit avec une machette. Neutralisée par les élé-

ments de la Police d'investigations judiciaires (PIJ) de Lambaréné, la mise en cause a été présentée devant le procureur de la République, le vendredi 16 juin dernier. Elle attend désormais son procès à la maison d'arrêt du chef-lieu de la province du Moyen-Ogooué, où elle a été placée en détention préventive après son audition par un juge d'instruction.

Les faits, tels que retracés dans le rapport d'enquête, ont eu lieu, le samedi 10 juin dernier, à Petit-Paris 2, dans le premier arrondissement de la commune de Lambaréné. Brigitte Mat-



Photo : Escôe Ndilorum

**Le tribunal de Lambaréné, qui jugera prochainement Brigitte Matsanga.**

sanga et Medra Bouassa, tous deux sans emploi, ont une discussion au domicile

familial. Puis, vient à la quinquagénaire l'idée de rappeler une vieille dette à

son cadet. Il s'agit des lattes - c'est-à-dire des planchettes de bois servant d'armature ou de couverture -, que ce dernier aurait utilisées pour ses travaux de construction. Mais la réponse, aux antipodes des règles de bienséance, donnée par sieur Bouassa, aurait irrité son aînée.

Face à ce qu'elle considère comme un affront, Brigitte Matsanga décide de passer à la vitesse supérieure. Le ton monte entre les deux antagonistes. La quinquagénaire s'empare d'une machette et assène un violent coup au bras droit de

son petit frère. Gravement touché, ce dernier est rapidement transporté par d'autres membres de la famille à l'hôpital Albert Schweitzer. Heureusement pour Medra Bouassa - il s'en sortira avec 20 jours d'Interruption de travail temporaire (ITT) -, le coup de machette n'atteint pas la partie osseuse du bras.

Le même jour, Brigitte Matsanga sera interpellée par les éléments de l'antenne provinciale de la PIJ. Les faits de coups et blessures volontaires (CBV) ont été retenus par le parquet à son encontre.